

## « PAYSAGES » EN DEVENIR

### L'action d'un cabinet de paysagistes face à la reconversion des sites charbonniers du bassin du Nord- Pas-de-Calais (entre 1980 et 2000)

Christian HOTTIN\*

Mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr

#### Introduction

Il ne sera ici question ni des stratégies globales de reconversion économique et sociale à l'échelle d'un vaste territoire, ni des processus intellectuels et matériels qui permettent de mettre en place sur ces territoires une identité patrimoniale. Le point de départ de la réflexion est fourni par des sites existants, qui ont perdu leur fonction industrielle et minière première, mais dont la persistance dans le *paysage* rend nécessaire l'adaptation et la transformation, pour qu'ils puissent constituer un cadre de vie en harmonie avec les nouvelles activités de ces régions et participer au renouvellement des activités humaines dans ces zones.

On ne propose par pour autant une suite de monographies de sites, puisque le lien entre les différentes opérations est donné par l'action d'une structure originale, un cabinet de paysagistes ayant adopté le statut de SCOP (société coopérative de production). Depuis plus de vingt ans, sous le nom de Paysages, cette entreprise jouit d'une grande réputation de savoir-faire dans la reconversion d'anciens sites industriels dans le nord de la France, même si ce type d'action n'est pas le seul pratiqué par cette société.

L'action de Paysages s'insère dans le vaste mouvement de reconversion des friches industrielles, lancé dans les années 1970 et théorisé au sein de la DATAR.. La situation géographique de l'entreprise, implantée à Lille, a joué un rôle déterminant dans sa spécialisation, puisqu'elle est placée au cœur de la région française qui, avec la Lorraine, concentre le plus grand nombre de friches de toutes dimensions. Reste que le souci du travail sur les dépouilles industrielles est

---

\* ce texte a été présenté lors du colloque colloque international *La reconversion dans les bassins charbonniers en Europe*, organisé par l'Université Lille III et l'Université de Bochum, Lille, 13 et 14 novembre 2003. J'étais alors conservateur aux Archives nationales, Centre des archives du monde du travail, Roubaix.

également une volonté affichée par les membres du groupe dans sa profession de foi. Après avoir sommairement présenté ces différents niveaux de contextualisation de l'action de Paysages et évoqué les sources archivistiques de l'étude, on analysera en détail un certain nombre d'opérations conduites dans l'ancien bassin charbonnier, avant de proposer une synthèse mettant en évidence la spécificité de l'action de Paysages sur ces différents sites.

## **Les contextes : des friches industrielles et une coopérative d'architectes**

La réflexion sur le devenir des friches industrielles se développe en France à la fin des années 1970, et donne lieu, de 1983 à 1986, au rapport de l'ingénieur général des Ponts et Chaussées Lacaze<sup>i</sup>. Celui-ci diagnostique la mutation accomplie au tournant des années 1970 : auparavant, la friche industrielle constitue uniquement un enjeu local ou régional, elle est un état de transition entre une ancienne et une nouvelle activité économique. L'ampleur de la crise économique consécutive aux chocs pétroliers en fait un enjeu national : la taille des friches s'accroît considérablement (on élabore alors la distinction entre « friches urbaines » – expression qui caractérise les friches issues principalement d'industries telles que le textile – et les « très grandes friches », liées souvent à la cessation des activités minières ou sidérurgiques) et l'enjeu devient national. En 1986, on estime à 20 000 ha la superficie des friches industrielles en France. Le Nord – Pas-de-Calais est la première région concernée, avec près de 9 000 ha de friches, suivi par la Lorraine (2 500 ha), l'Ile-de-France (1 000 ha) et Rhône-Alpes (450 ha)<sup>ii</sup>.

L'action de Paysages prend donc place dans la région française la plus concernée par la problématique des friches industrielles. Il s'agit d'une structure originale, constituée à l'origine par quatre personnes, Thierry Louf, François-Xavier Mousquet et Philippe Thomas, architectes-paysagistes ainsi que Isabelle ANDRIS, gérante de la société. Voici comment les membres de Paysages définissent leur action dans les pages de présentation de leur *book* :

« Paysagistes à Lille depuis 1982, nous avons adopté le statut de S.C.O.P. (Société coopérative de production), qui reflète à l'échelle de notre organisation une conception participative de l'aménagement du territoire que nous défendons »<sup>iii</sup>.

On observe donc une concordance entre le choix de méthode de travail, le projet professionnel et la conception de la mission à remplir. Le statut de SCOP est complémentaire de celui de la S.A.R.L., et permet à tous les salariés de devenir associés. En 2002, l'équipe se composait de neuf personnes, dont trois paysagistes, un architecte urbaniste, deux architectes et un ingénieur en aménagement.

Sur près de 750 dossiers d'agence recensés, dont certains correspondent à de nouvelles phases de projets précédemment engagés, pas moins de 90 concernent des sites situés dans l'ancien bassin charbonnier, ce qui permet de conclure à une forte implication de la structure dans cette zone. Il est vrai que tous ces projets ne se rapportent pas nécessairement à des sites à proprement parler miniers : il peut s'agir d'opérations d'embellissement urbain dans le centre des villes, en dehors des cités des houillères. Paysages a plus spécialement travaillé dans trois secteurs de l'ancien bassin : le Valenciennois, la conurbation minière autour de Lens, et, dans une moindre mesure l'agglomération de Béthune – Bruay, à l'ouest de la zone. En revanche, presque aucune action ne se rapporte au Douaisis ou à la région de Denain – Anzin.

C'est autour de Lens que se concentrent les opérations les plus importantes. Ainsi, sur la commune de Méricourt on recense des actions sur le site de la Fosse 4 et 5, à la Cité Nouvelle et des Camus, à la cité Pierrard, ainsi que l'aménagement de l'entrée de la ville. A Loos-en-Gohelle, c'est le pré-verdissement du site 11/19, l'aménagement du carreau de ce même site, et l'aménagement des terrils 74 et 74 bis. De nombreuses opérations concernent Sallaumines : étude opérationnelle sur la cité 3-15, quartier des Blanchelaines, aménagement du centre ville, réflexion autour de la transformation de la R.N. 43, aménagement de la place de Cassel et de la cité d'Artois. Dans la zone autour de Liévin, c'est l'aménagement des terrils 5 et 11 ; sur le district d'Hénin – Carvin, l'aménagement des quartiers sud et la zone de la fosse Sainte-Henriette ; à Billy – Montigny encore la R.N. 43 et la requalification des terrils 84 et 101. A Lens Paysages réalise une étude sur la Grande résidence et à Avion une sur le quartier de la République.

On se trouve donc en présence, sur un territoire réduit, de nombreuses interventions aux caractères très variés : certaines, telles que les études sur les résidences de Lens ou d'Avion, se rattachent à la problématique de la réhabilitation des grands ensembles plus qu'à celle de la reconversion des zones industrielles. En revanche, force est de constater que l'activité du cabinet en matière de friches ne se limite pas au nord de la France : en témoignent une étude sur l'aménagement des friches d'Hagondange, une sur la région de Longwy<sup>iv</sup> et une sur les sites de Faulquemont et Saint-Avold (Houillères de Lorraine). Enfin, deux de leurs opérations les plus intéressantes, bien que situées en Nord - Pas-de-Calais, sont extérieures à l'ancien bassin minier. Il s'agit en premier lieu de la requalification du terril de phosphogypse de Wattrelos (**ILLUSTRATION 1**), dans la banlieue de Roubaix, emblématique de la revalorisation paysagère du versant nord-est de la métropole lilloise<sup>v</sup>. Ce projet a permis à Paysages de recevoir le premier trophée du Paysage en 1989. L'autre opération a ceci de remarquable qu'elle concerne une usine en activité, la Sollac de Dunkerque (**ILLUSTRATION 2**) : Paysages conçoit le schéma d'ensemble des aménagements

paysagers de l'usine. Le projet, qui reçoit en 1996 l'arbre d'or de l'UNEP (catégorie commerce et industrie)<sup>vi</sup> est présenté en ces termes par l'équipe de Paysages :

« Vaste usine sidérurgique de 4 kilomètres de long, la seule référence naturelle capable de qualifier le paysage était la mer toute proche, bien qu'invisible derrière le port minéralier. Tout le projet de Paysages s'est appuyé sur son évocation, en profitant de toutes les failles du territoire de l'usine qui n'étaient pas directement affectées à la production de l'acier. C'est ainsi que les espaces délaissés par la production de l'usine ont été requalifiés « appels du large » ou « cordons littoraux » et autres concepts paysagers renvoyant à la mer ».

Cette énumération de projets dessine par la même occasion le spectre des partenaires et clients de Paysages : il s'agit, bien entendu, au premier chef de l'Etablissement Public Foncier (pour les anciens sites miniers), mais aussi des communes ou des districts (par exemple Hénin – Carvin) et pays (Pays de Gohelle) et enfin, plus rarement, des entreprises privées (Sollac).

Au-delà de leur structure de travail et de leur implantation géographique, Paysages affirme également son affinité avec le monde de la reconversion industrielle par une véritable profession de foi placée en exergue de son book :

« De nombreuses études concernent la reconversion des friches héritées du passé industriel du Nord – Pas-de-Calais. D'autres projets y sont intimement liés, comme lorsqu'il s'agit d'apporter un nouveau regard sur certaines communes du bassin minier en pleine mutation. (...) Nos interventions s'inscrivent dans la continuité de l'histoire des industries qui ont laissé une si forte empreinte dans la culture et l'économie régionale ».

Il apparaît donc qu'à l'exact opposé de la politique de la table rase et du retour à la situation antérieure un temps envisagés pour la reconversion des sites miniers nos paysagistes veulent au contraire donner une seconde vie aux sites sur lesquels ils interviennent, en inventant pour eux une configuration respectueuse du passé car fondée sur la prise en compte de l'existant, mais néanmoins compatible avec les évolutions des territoires concernés. Voyons maintenant en quoi peuvent concrètement consister ces interventions<sup>vii</sup>.

## **Des réalisations : corons et terrils de la conurbation minière**

Un des premiers projets de Paysages dans le bassin minier concerne le pré-verdissement de la fosse 4-5 sud de Méricourt, dans la région de Lens. Lancée au début des années 80, cette étude précède le temps de grandes réalisations sur les terrils de Loos-en-Gohelle, d'Oignies ou sur le site de la fosse Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont. Il s'agit là d'une intervention plus modeste. L'analyse proposée par les paysagistes s'appuie sur la physionomie de la commune, profondément marquée par l'emprise des sites miniers : **(ILLUSTRATION 3)** les terrains de la fosse créent une rupture dans le tissu urbain, en opposant presque symboliquement le vieux village, avec son parcellaire irrégulier (au sud des installations) et la juxtaposition des cités minières, dont la plus importante est celle du Maroc (au nord). La rupture entre les deux parties de la commune est encore accentuée par l'emprise SCNF qui persiste sur la zone, et par le développement de friches périphériques induites par l'abandon des activités minières (une casse de voitures est implantée près de la gare). Face à cette situation, les propositions sont variées : il s'agit en premier lieu, même si cela peut paraître paradoxal, d'instaurer une continuité entre les différents éléments de la friche, afin de lui conférer une identité plus visible : une passerelle lancée au-dessus d'une route devra remplir ce rôle. Sur la friche elle-même, les interventions préconisées sont de deux ordres : favoriser l'insertion du site dans la trame urbaine en créant des accès pédestres et en y développant des cheminements d'une part, et d'autre part traiter *a minima* l'espace végétal en utilisant le potentiel existant. Dans les deux cas, les contraintes budgétaires (il s'agit d'une opération assez modeste, évaluées à environ 900 000 francs) et le souhait de ne pas fabriquer un espace vert *ex nihilo* conduisent les concepteurs à utiliser le plus possible les éléments préexistants. Ainsi, les nouveaux accès peuvent être réalisés par la transformation des culs de sac et des impasses qui donnaient sur la fosse **(ILLUSTRATION 4)**. De même, l'insertion dans le contexte géographique se fait simplement par suppression des murailles et clôtures qui isolent la friche (c'est le cas, par exemple, le long du boulevard Salvador Allende) **(ILLUSTRATION 5)**. Pour le préverdissement proprement dit, on utilise avant tout les essences déjà présentes, mais la finition est soignée : on propose d'installer des bandes de gazon sur les bordures et de développer un semis de genêts à l'intérieur des espaces. En définitive, on souhaite obtenir une lande ne nécessitant pas un entretien trop suivi, et constituer non pas un jardin public (le budget global ne le permet pas) mais un espace qui « pourrait en être les prémices »<sup>viii</sup>.

Plus récentes, les opérations menées sur les terrils 46 et 47 à Labourse et à Haillicourt sur la fosse 6 ne témoignent pas seulement d'une évolution dans le traitement des friches. Elles s'inscrivent aussi dans des contextes différents. A Labourse, les terrils sont situés en marge du bourg : ils ne créent pas de rupture dans le tissu des habitations. Le voisinage de sites naturels de qualité (la rivière la Loisne et des étangs) invite à traiter la friche pour elle-même. Du coup, pour cette opération de 259

000 euros. lancées en 1998-1999, les interventions sont franches et massives : des « gradins végétalisés » sont implantés sur les talus les plus abrupts pour les rendre plus sécurisés et on réalise d'importantes plantations (18 000 m<sup>2</sup> des massifs arbustifs, 28 000 m<sup>2</sup> des boisements et taillis et 140 000 m<sup>2</sup> de gazon)<sup>ix</sup>. Entre les grands paliers sont construits de larges escaliers qui renforcent le caractère architecturé de ces terrils, leur conférant une silhouette de pyramide amérindienne à gradins (**ILLUSTRATION 6**). Un autre projet lié aux terrils, celui de la fosse 6 à Haillicourt, au lieu dit « le Pays à part », constitue une bonne illustration de la démarche participative revendiquée par Paysages dans son statut et prônée dans ses réalisations. En 1993, Paysages se lance avec l'écologue Daniel Petit dans ce projet d'un montant de 1,1 M d'euros., sous l'égide de l'Établissement public foncier et avec le concours des trois communes de Ruitz, Maisnil et Haillicourt. Il s'agit de profiter du travail de verdissement en cours sur le terril pour faire découvrir aux enfants des écoles avoisinantes la flore du site. Commencé par des interventions en classe, l'étude se poursuit à travers l'installation de neuf « jardins de milieux » (**ILLUSTRATION 7**) sur les pentes du site, en des zones pré-définies en fonction de leur potentiel écologique (tels que l'adret, l'ubac, l'exposition au vent) et destinés à recevoir des végétaux différents<sup>x</sup>. En refusant la logique traditionnellement fermée du « chantier » interdit au public et en construisant la démarche de requalification du site en « étude » ouverte à la population, les paysagistes permettent aux habitants de l'ancien pays minier de mieux connaître leur environnement et de s'approprier de manière positive un site initialement perçu comme un handicap<sup>xi</sup>. D'autres opérations encore concernent les terrils de l'ancien bassin minier. Elles s'inscrivent parfois dans des projets plus vastes, tels le réaménagement du site du 11 / 19 à Loos-en-Gohelle : l'ensemble s'étend sur près de 100 ha, couvre une large superficie de la commune et compte pas moins de quatre terrils, dont deux de schistes noirs à la silhouette très caractéristique et qui sont considérés comme les plus hauts d'Europe (140 m). On retrouve dans cette opération à grande échelle les principes mis en œuvre sur d'autres sites : nettoyage des friches à recoloniser, travaux de terrassement pour stabiliser le site en déblais comme en remblais, amendement des sols, et enfin engazonnement et plantation selon un mélange d'essences prédéterminé<sup>xii</sup>.

A côté des sites miniers proprement dits, la réhabilitation des cités ouvrières est un des principaux enjeux de la reconversion des anciens bassins charbonniers. Plusieurs interventions de Paysages concernent de tels ensembles.

La cité Pierrard se trouve à Méricourt (**ILLUSTRATION 8**), sur la partie nord de la commune, au-delà de la voie ferrée et de l'emprise de l'ancienne fosse 4-5 déjà évoquée et fait partie d'un groupe de corons et de lotissements plus ou moins étroitement imbriqués les uns dans les autres et

proches d'autres cités appartenant à la commune de Billy-Montigny. La restructuration de la cité Pierrard avait été envisagée dès la fin des années 1970, mais interrompue en raison des risques d'affaissement. Lorsque le projet reprend, au début des années 1990, la zone est toujours constituée de plusieurs entités distinctes : l'ancienne cité datant des années 1920, avec ses 289 logements jumelés, 5 petits immeubles collectifs et 119 logements de pensionnés (dont une partie est enclavée dans un lotissement en accession à la propriété voisin, Coop-Artois). Le diagnostic de site conclut au relatif isolement de la cité Pierrard par rapport à son environnement. On explique cette situation par la présence de la voie ferrée au nord, et par l'absence de communication avec le lotissement Coop-Artois : en effet, bien que les deux ensembles soient étroitement imbriqués, les voies qui pourraient conduire de l'un à l'autre se terminent systématiquement par des impasses. L'autre carence mise en évidence est l'absence de hiérarchisation dynamique des espaces à l'intérieur de la cité ; un grand espace vide et dépourvu de fonction en occupe le centre, tandis que toutes les voies sont traitées de la même manière, d'où une impression de monotonie pour le visiteur<sup>xiii</sup>. Les différentes actions de réhabilitation prévues doivent résoudre ces problèmes. Ainsi, la mise en place d'une signalétique, l'implantation de végétation au croisement et le renouvellement de l'éclairage visent à construire un espace plus hiérarchisé, en particulier selon l'axe nord-sud, tout en tendant à traiter certaines voies comme des rues semi-piétonnes. Pour assurer une meilleure communication avec les autres quartiers, on envisage le percement de voies entre la cité et le lotissement Coop-Artois. De manière plus originale, la réhabilitation est également un travail sur l'identité de la cité : il s'agit de mieux l'individualiser, tout en l'ouvrant sur l'extérieur. Les talus situés à l'est et au nord (le long de la voie ferrée) seront traités dans un esprit paysager, tandis que les seuils de la cité seront valorisés par des plantations et des pavages de couleurs différentes. Enfin, la réhabilitation doit être également un travail sur le bâti, en réduisant le nombre global de logements, en réunissant certains, en valorisant visuellement ceux situés aux angles et en créant des garages en fond de parcelles pour réduire le nombre de véhicules stationnés sur les voies<sup>xiv</sup>.

Par comparaison, la spécificité du bâti minier est moins présente dans d'autres opérations de Paysages, telles que le travail sur la Grande résidence de Lens<sup>xv</sup> ou celui sur le quartier de la République à Avion<sup>xvi</sup>. On retrouve en revanche cet aspect dans les différents projets relatifs à l'aménagement de la R.N. 43. Cette route formait, entre Lens et Hénin-Beaumont, la véritable colonne vertébrale de la plus importante agglomération née des houillères. Remplacée en tant qu'axe d'importance nationale par la rocade minière (l'autoroute A 21 qui contourne Lens et ses banlieues par le nord), elle sert désormais surtout à la desserte locale. Le tronçon le plus densément et continûment bâti, long de 7,5 km, traverse le territoire de nombreuses communes charbonnières

déjà évoquées : Sallaumines, Noyelles-sous-Lens, Billy-Montigny, Fouquières, tandis que Méricourt se situe juste au sud de la route. Sollicités pour l'aménagement de l'axe, les paysagistes livrent un double constat<sup>xvii</sup>. D'une part, on retrouve, à l'échelle d'un territoire beaucoup plus vaste, une difficulté semblable à celle de la cité Pierrard : un parcours monotone, dû à l'alignement presque ininterrompu des cités ouvrières, et une série d'espaces dépourvus de hiérarchie. D'autre part, mais le paradoxe n'est qu'apparent, la voie souffre également de l'aspect visuel discontinu qu'engendrent les différences de traitement réalisés par les différentes communes (notamment dans la signalétique et l'éclairage public.) Face à cette situation, les remèdes préconisés sont de deux ordres. En premier lieu, il faut hiérarchiser les différents espaces traversés par la route : on définit les lieux porteurs d'une identité spécifique, les « repères » et les « nœuds » pour reprendre la terminologie propre au *Manuel d'éléments d'analyse urbaine*<sup>xviii</sup>, et on cherche les moyens permettant de la valoriser. Les « repères » sont constitués en général par les éléments construits, les bâtiments exceptionnels par leur architecture (compte-tenu du contexte), les « monuments doués d'une forme particulière qui facilite leur identification ». **(ILLUSTRATION 9)**. Quant aux « nœuds », ils sont les points stratégiques du paysage urbain, soit par convergence de plusieurs parcours, soit comme points de rupture ou points singuliers du tissu. En font partie les passages à niveau, les carrefours, un pont du chemin de fer, etc. C'est ensuite en fonction de cette typologie spatiale que s'élabore l'aménagement de la voie proprement dite : on crée une alternance de séquences plantées en tiges hautes ou au contraire pourvues d'une végétation plus diffuse et on propose un éclairage urbain adéquat pour ces différents environnements. Le mobilier urbain est enfin renouvelé en conséquence : traitement des passages pour piétons, uniformisation de la signalisation, mise en place de bornes d'information.

Quelles constantes se dégagent de ces quelques exemples d'intervention sur d'anciens sites miniers de tailles et de formes très diverses ?

### **Une analyse : créer du lien en affirmant l'identité du lieu**

Au-delà des particularités propres aux interventions liées à la reconversion des friches industrielles ou de leurs abords, apparaît l'originalité d'une démarche, celle du métier de paysagiste. Cette démarche repose sur la maîtrise d'un grand nombre de savoirs, géologiques, géographiques, botaniques ou climatologiques, mais aussi historiques, sociologiques et ethnologiques. Tous concourent à l'analyse d'un site et à l'élaboration des propositions concrètes d'intervention.

Jean-Luc Brisson a défini dans la présentation d'une récente exposition la nature de ce travail : le métier de paysagiste est « de mettre du liant, de la cohésion entre les intervenants et les usagers »<sup>xix</sup>. Selon lui, il existe toujours un débat contradictoire entre les différents partenaires d'un projet : pour que ce projet s'inscrive dans l'espace, l'analyse du lieu est fondamentale. Cette notion de « liant » présente dans tout travail de paysagiste est encore plus essentielle dans le contexte géographique et social de la reconversion, car il s'agit ici, plus particulièrement de recréer du liant, de substituer aux facteurs de cohésion anciens, dont la solidité va s'amenuisant à mesure que disparaissent les activités industrielles traditionnelles, une nouvelle forme de lien, dans l'espace et entre les hommes. Cette mission propre aux paysagistes, qui s'inscrit dans l'espace, rejoint celle que Françoise Fortunet assigne, dans le temps, aux acteurs chargés du développement du patrimoine industriel : si le patrimoine industriel est bien « un patrimoine laissé, un patrimoine délaissé », alors « il faut insérer l'objet laissé dans le présent, créer une proximité avec le présent »<sup>xx</sup>. Elle a évoqué lors du colloque de Bochum en septembre 2002 les formes historiques, sociologiques et ethnologiques que prend ce travail de reconstitution du lien, les exemples développés dans cette étude suggèrent que, à maints égards, l'œuvre accomplie par les architectes et les paysagistes en est le versant matériel et concret.

Pour éclairer ce propos, il est intéressant de revenir sur les projets de la fosse 4-5 et la cité Pierrard de Méricourt : dans les deux cas, on est en présence d'un travail de « couture » qui vise à restaurer le lien, à créer des passages entre le site minier et les hommes qui y vivent ou vivent autour. On va supprimer des barrières, transformer des impasses en rues, jeter des passerelles par-dessus des routes. On veut aussi ouvrir sur l'extérieur le monde de la mine, traditionnellement fermé car voué par la volonté des compagnies à une existence quasiment autarcique. On s'applique à rompre avec les séquelles du système socio-économique qui faisait de la mine un univers clos, physiquement et symboliquement, en réalisant des passages entre des cités d'époques de maîtrises d'ouvrage différentes.

Mais cette création, ou recréation, du lien n'est pas la seule dynamique à l'œuvre dans le travail sur le paysage minier ; simultanément, il s'agit d'affirmer positivement l'identité d'un monde dégradé, aussi bien sur le plan matériel que symboliquement, un espace rejeté, perçu de l'extérieur comme un non-lieu, indigne de pérennité<sup>xxi</sup>, et dont la perception négative a été intériorisée par tous ses habitants au point d'être ressenti comme un « stigmaté ». Tel est le sens proposé par d'autres interventions sur le site de Pierrard, mais aussi celui des prescriptions d'aménagement de la R.N. 43. Tel est aussi le sens que l'on veut donner aux terrils, en les faisant passer du statut de résidus d'exploitation à celui de « ponctuation forte » du paysage. Ici encore le travail de l'architecte

paysagiste ouvre la voie à celui des acteurs patrimoniaux locaux<sup>xxii</sup>. On rencontre alors une nouvelle dimension du métier de paysagiste : rendre le paysage visible à tous, à ses habitants (le programme auprès des écoles à Haillicourt en est une illustration), mais aussi au monde extérieur, le faire exister, en somme, en tant que tel, et révéler le potentiel esthétique caché de ces lieux anodins ou stigmatisés. La reconversion des paysages tend alors à la conversion des mentalités et des représentations.

## Conclusion

Au-delà des représentations proposées ou vécues, l'affirmation de l'identité d'un territoire par son paysage est également un enjeu économique. On a vu que, en amont du travail de réhabilitation des sites dégradés se posait la question des friches industrielles, de leur coût pour la collectivité et du potentiel de redynamisation économique qu'elles constituaient. En aval de l'œuvre des architectes la friche transformée continue de concentrer le double enjeu, à la fois patrimonial et économique. L'étude réalisée par *Paysages* pour la valorisation du Béthunois montre bien que l'objectif poursuivi n'est pas exclusivement l'amélioration du cadre de vie :

« Longtemps produit subi, involontaire, des rapports entre le territoire et les activités humaines, le paysage accède aujourd'hui au statut de facteur de production. Dans une société où l'image prend une importance croissante, où le cadre de vie devient un élément de choix économique, le paysage ne peut plus être contingent, il doit se maîtriser et faire l'objet d'un véritable projet, car avec lui se forment l'identité et la réputation d'une région »<sup>xxiii</sup>.

La dimension patrimoniale n'est donc pas la seule présente, loin de là, dans le travail des paysagistes : il ne s'agit pas pour eux de ressusciter le passé, ni de restituer aux paysages miniers un hypothétique état de nature idéal. Leur projet ne réside pas non plus dans la sanctuarisation d'un espace ou dans la commémoration et l'imitation de sa vie passée. Pour eux, le pays minier est la matière première d'un futur à rêver, un champ de possibles ouvert, comme en témoigne l'esquisse fugitive des devenirs divers de la fosse Sainte-Henriette<sup>xxiv</sup>. **(ILLUSTRATION 10)**

## Résumé

Fondé au début des années 1980, le cabinet d'architecte paysagistes « Paysages » est une société coopérative de production qui, en raison de sa conception participative de l'aménagement du territoire et de son implantation dans le Nord – Pas-de-Calais, a mené de nombreuses opérations de reconversion des sites dans l'ancien bassin minier ou sur d'autres friches industrielles (Lorraine). L'analyse de plusieurs opérations dans la conurbation minière (fosses à Méricourt, Loos-en-Gohelle, Haillicourt, cités ouvrières à Méricourt ou le long de la RN 43) permet de dégager les traits caractéristiques de l'intervention des paysagistes sur les anciens sites miniers : il s'agit d'une véritable opération de chirurgie esthétique et réparatrice de l'espace, qui dépasse, même si elle s'inscrit dans le même processus, le phénomène de valorisation du patrimoine industriel. D'abord tournée vers les habitants du pays minier, pour une reconquête de leur identité spatiale, cette action vise aussi à attirer les investisseurs extérieurs à la région et participe donc de sa redynamisation économique.

Christian HOTTIN

Chef de la mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la Culture

[Christian.hottin@culture.gouv.fr](mailto:Christian.hottin@culture.gouv.fr)

Une version remaniée et illustrée de ce texte a été publiée dans :

*La reconversion des bassins charbonniers. Une comparaison interrégionale entre la Ruhr et le Nord/ Pas-de-Calais [Strukturwandel in altindustriellen Regionen. Nord/ Pas-de-Calais und das Ruhrgebiet im Vergleich]*, textes rassemblés par Jean-François Eck, Peter Friedmann et Karl Lauschke, Revue du Nord, Hors série, collection Histoire, n° 21, 2006, 487 p., p. 311-335.

## Illustrations

**Illustration 1** : Le terril de phosphogypse de Wattrelos : état à la troisième année. Illustration tirée de : *Paysages [Book de présentation dactylographié]*, Lille, 2002.

**Illustration 2** : l'usine Sollac de Dunkerque. Illustration tirée de : *Paysages [Book de présentation dactylographié]*, Lille, 2002.

**Illustration 3** : Plan de l'ancienne fosse 4-5 sud de Méricourt. Illustration tirée de : AN CAMT 2002 021 1, Méricourt, traitement de l'ancienne fosse 4-5 sud, p. 2.

**Illustration 4** : Projet de traitement des entrées du site de Méricourt. Illustration tirée de : AN CAMT 2002 021 1, Méricourt, traitement de l'ancienne fosse 4-5 sud, p. 5.

**Illustration 5** : Projet de traitement de la façade sur le boulevard Salvador Allende. Illustration tirée de : AN CAMT 2002 021 1, Méricourt, traitement de l'ancienne fosse 4-5 sud, p. 6.

**Illustration 6** : Les terrils 45 et 46 de Labourse. Illustration tirée de : *Paysages [Book de présentation dactylographiée]*, Lille, 2002.

**Illustration 7** : La fosse 6 à Haillicourt au lieu dit « Le pays à part ». Illustration tirée de : *Paysages [Book de présentation dactylographiée]*, Lille, 2002.

**Illustration 8** : Plan de la cité Pierrard à Méricourt. Illustration tirée de : AN CAMT 2002 021 48, Méricourt, étude de restructuration de la cité Pierrard.

**Illustration 9** : projet de réaménagement de la route nationale 43 à Billy-Montigny. Illustration tirée de : collection photographique de Paysages.

**Illustration 10** : croquis pour la requalification du terril de la Fosse Sainte-Henriette. Illustration tirée de : AN CAMT 2002 021 66.

---

<sup>i</sup> Voir : *Les grandes friches industrielles*, D.A.T.A.R – Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Paris, La documentation française, 1985, 149 p.

<sup>ii</sup> Voir : J. Giusti, « Cinq ans après », *La réhabilitation des friches industrielles*, D.A.T.A.R. – Ministère de l'aménagement du territoire et de la reconversion, Paris, La documentation française, 1991, 45 p., p. 5-8.

<sup>iii</sup> [« Note en vue du dépôt des archives au C.A.M.T »], *Paysages [Book de présentation dactylographiée]*, Lille, 2002, 8 p. et 84 pl. AN (CAMT) dossier de collecte de Paysages.

<sup>iv</sup> Ces deux études sont perdues et ne figurent pas dans les archives de Paysages déposées au CAMT.

<sup>v</sup> Accomplie en 1984 pour le compte de la ville de Wattrelos, cette action vaut à Paysages le premier trophée du Paysage en 1989.

<sup>vi</sup> « Dunkerque – Usine Sollac », *Paysages [Book de présentation dactylographiée]*, Lille, 2002, 8 p. et 84 pl.

<sup>vii</sup> Sur les sources de l'étude : les archives de Paysages, dossiers et plans, ont été déposées en 2002 au Archives nationales, Centre des Archives du Monde du Travail (78, boulevard du général Leclerc, BP 405 59 057 Roubaix cedex 1. Site web : [www.Archivesnationales.culture.gouv.fr/camt](http://www.Archivesnationales.culture.gouv.fr/camt), sous le numéro d'entrée 2002 021. Il s'agit d'un dépôt révocable et la consultation des documents est soumise à l'autorisation de Paysages (6 rue Léon Trullin, BP 101, 59 001 Lille, tél : 03 20 55 06 00). Quelques dossiers parmi les plus anciens n'existent plus et certains des plus récents ne sont pas encore déposés au CAMT.

<sup>viii</sup> AN (CAMT), 2002 021 1. « Méricourt. Fosse 4 et 5 sud. Projet de pré-verdissement ».

<sup>ix</sup> *Paysages [Book de présentation dactylographiée]*, Lille, 2002, 8 p. et 84 pl.

<sup>x</sup> *Paysages [Book de présentation dactylographiée]*, Lille, 2002, 8 p. et 84 pl.

<sup>xi</sup> D'autres opérations de Paysages s'inscrivent dans ce type de démarche, à Trith-Saint-Léger (aménagement de la rue Emile Zola), Hellemes (quartier de la Guingette) ou Emmerin (aménagement des voyettes).

<sup>xii</sup> AN (CAMT), 2002 021 13 et 14. « Pré-verdissement du site du 11 / 19 ».

<sup>xiii</sup> AN (CAMT), 2002 021 48. « Etude pré-opérationnelle de restructuration de la cité Pierrard », décembre 1992.

<sup>xiv</sup> AN (CAMT), 2002 021 48. « Etude préopérationnelle de restructuration de la cité Pierrard », décembre 1992.

<sup>xv</sup> AN (CAMT), 2002 021 47

<sup>xvi</sup> AN (CAMT), 2002 021 52

<sup>xvii</sup> AN (CAMT), 2002 021 49. « Sallaumines. Aménagement de la RN 43 autour du centre ville ».

<sup>xviii</sup> Ph. Panerai, J.-C. Depaule, M. Demorgon et M. Veyrenck, *Eléments d'analyse urbaine*, Bruxelles, AAM, 1980, 189 p.

<sup>xix</sup> J.-L. Brisson, présentation de l'exposition « Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur », présentée à Paris (Fondation EDF – Espace Electra) à l'automne 2000. Catalogue : J.-L. Brisson (dir.), *Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur*, Besançon, éd. de l'Imprimeur, 2000, 94 p.

<sup>xx</sup> En amont de ces réflexions, voir : F. Fortunet, « Reconversion et patrimoine industriel. Réflexions à propos du patrimoine minier », *Strukturwandel aus vergleichender regionaler Perspektive nach 1945 : Ruhrgebiet und Nord – Pas-de-Calais / Comparaison socio-régionale : la reconversion. Région de la Ruhr et Nord – Pas-de-Calais après 1945*, Mitteilungsblatt des Instituts für Soziale Bewegungen, 30, 2003, p. 193-198.

<sup>xxi</sup> Voir à ce propos l'analyse de Françoise Fortunet sur la politique de la « table rase » un temps envisagée pour le bassin houiller. F. Fortunet, *op.cit.*, p. 194-196.

<sup>xxii</sup> On pense, entre autres, aux activités de l'association « La chaîne des terrils » à l'énergie déployée pour l'inscription du bassin minier au Patrimoine mondial de l'Unesco : une telle démarche ne peut s'envisager qu'une fois opérée sur les

traces de l'exploitation industrielle l'opération de « chirurgie esthétique réparatrice » que constitue le pré verdissement ou le terrassement des terrils.

<sup>xxiii</sup> AN (CAMT), 2002 021 37 « Le pays de Béthunois. Etude ».

<sup>xxiv</sup> AN (CAMT), 2002 021 66. « Fosse Sainte-Henriette. Eléments d'analyse du paysage ».